



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

Réunion du 19/05/2026

**Président** : M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Eddy PIERROT - Jean-Marc STERNE – Mme Ariana VALVIDIA.

**Excusés** : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM – Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT.

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### ***Rappel à tous les clubs***

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### Rappel toutes CATEGORIES

*Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, à l'attention de tous les clubs qui obtiennent les AOT **tardivement** qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le PRES. Les matches concernés seront déprogrammés.*

*De plus, il est rappelé aux clubs qu'un courriel de la DJS n'est pas un AOT. Ces derniers doivent vérifier que les possibilités de réservations sont bien effectives. Seule, l'AOT sera pris en compte.*

### SENIORS

### SENIORS

#### **Dossier transmis par la LPIFF**

Décision du comité de direction de la ligue de Paris Ile de France de football réuni en séance plénière le 04/05/26

**décide que** : Les équipes de l'AS PARIS évoluant en championnat seniors D1 et D3.A sont sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres (championnat et coupe) programmées à compter du lendemain de

la notification de la présente décision et jusqu'à régularisation de la somme due.

A défaut de règlement au plus tard le 31/05/26 les dites équipes seront mises hors compétition à l'issue de la saison 25/26 et rappelle à toute fins utiles à l'AS PARIS qu'en application des dispositions de l'article 7.1 des statuts de la LPIFF, il encourt la radiation pour non-paiement des somme exigibles.

*La commission prend connaissance de cette décision adressée au club le 06/05/26 et reprend le calendrier de ces équipes du 06/05 au 19/05/26. La sanction a déjà été appliquée du 06/05/26 au 12/05/26. Les rencontres concernées sont :*

*Séniors D1 le 14/05/26 AS PARIS / PITRAY OLIER PARIS, soit -1 point.*

*Seniors D1 le 16/05/26 NICOLAITE CHAILLOT / AS PARIS, soit -1point*

*Séniors D3/A le 16/05/26 AS PARIS 2 / NICOLAÏTE CHAILLOT 2, soit -1 point.*

### **Seniors D1 dernière journée de championnat du 30/05/26**

**Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 18/05/26** demandant de reporté les rencontres du 30/05 au 31/05/26 au motif : Finale de la ligue des champions.

**Courriel de SALESIENNE du 19/05/26** demandant de reporté les rencontres du 30/05 au 31/05/26 au motif certaines rencontres décisives pour l'accession en R3 mais aussi pour le maintien en D1 présentent donc de réels enjeux sportifs et vous n'êtes évidemment pas sans savoir qu'il y aura au même moment la Finale de la Ligue des Champions du Paris Saint-Germain.

**COMMUNIQUE de la FFF** demandant à la DJS de la Mairie de Paris de déplacer les compétitions du samedi soir au dimanche notamment en futsal.

*La commission prend en compte ces demandes et déplace les matches de cette dernière journée au dimanche 31/05/26 à 15H. Toutes difficultés d'application doivent être signalées immédiatement au district pour y trouver une solution.*

### **Match N° 53406412 ESC 20.2 / HOMENETMEN D4.B du 17/05/26**

Lecture du rapport de l'arbitre match non joué au motif : Absence des 2 équipes.

*La commission rappelle que tout match resté inscrit au calendrier sur le site doit faire l'objet d'un procès-verbal de la rencontre par l'établissement de la FMI. Une information transmise par un club après le vendredi 17H ne peut pas être prise en compte et ne dispense pas les équipes de cette formalité sous peine de match perdu par forfait aux deux équipes. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait aux deux équipes et leur inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière) De plus, le club recevant devra s'acquitter des frais de déplacement de l'arbitre officiel.*

### **Match N° 53406416 JUNIOR ACADEMIE / PITRAY OLIER 3 D4.B du 17/05/26**

Lecture du rapport de l'arbitre match non joué au motif : pas de réservation de terrain à 15h00.

**rapport de l'arbitre** : arrivé au stade à 13h54, je me suis présenté à l'accueil pour demander la clé du vestiaire. Les gardiens m'ont dit qu'il n'y avait pas de réservation pour un match à 15h concernant le club recevant mais à 13H. Tous les acteurs de la rencontre sont présents.

*La commission n'a pas été destinataire d'une demande de changement d'heure qui peut être accordée sous certaines conditions. La règle est que tous les matches de la dernière journée de championnat se jouent le même jour à la même heure. Le club recevant ne pouvant trouver un terrain de repli, la commission donne match perdu par pénalité (-1pt ;0but) à l'équipe de Junior Académie pour en reporter le gain à l'équipe 3 de Pitray Olier Paris (3pts ;0but)*

## SENIORS FEMININES

### **Match N° 54936598 CA PARIS 3/ CAMILLIENNE D1 du 16/05/26.**

**Courriel de la CAMILLIENNE du 15/05/26** déclarant forfait.

*La commission entérine le forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de La Camillienne et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

### **Match N° 54936597 RC PARIS 18 / PARIS XVII POUCHET D1 du 16/05/26.**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de Paris XVII Pouchet.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de Paris XVII Pouchet et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

## ANCIENS

### Match N° 53407444 VASGO DE GAMA / ANTILLAIS PARIS 19 D2.B du 17/10/26

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de ANTILLAIS PARIS 19.

*La commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de Paris 19 Antillais et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

### Reprise du dossier PV de la COC du 12/05/26

### Match N° 54916190 ES PARISIENNE 3 / PUC 4 Criterium +45 ans du 03/05/26

**Courriel de ES PARISIENNE et du PUC du 06 et 10/05/26** signalant un dysfonctionnement de la FMI - La commission entérine le score de 0/3 en faveur de l'équipe du PUC et demande les compositions des deux équipes pour mardi 19/05/26 à 12H.

*La commission accuse réception de la feuille de match papier.*

## JEUNES

### U 14

**Courriel de CFFP du 18/05/26** demandant l'examen du nombre de point retiré par pénalité de son équipe en D1.

*La commission reprend ci-dessous les décisions ayant entraîné la perte d'un point de pénalité plus un forfait, soit un total de 6 point.*

- Extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football en date du 06 janvier 2026 : La commission reprend le calendrier pendant la période du 19/11/25 au 05/12/25, il y a une rencontre concernée le 22/11/25 Salésienne de Paris / CFFP sur laquelle est appliquée la pénalité d'un point en moins. (PV COC du 03/02/26)
- CFFP / PUC 2 du 20/09/25 match perdu par **forfait** (PV S&R du 27/10/25)
- CFFP / PARIS 13 ES du 04/10/25 match perdu par pénalité (PV S&R du 20/10/25)
- PARIS ALESIA / CFFP du 11/10/25 match perdu par pénalité (PV S&R du 20/10/25)
- ES SEIZIEME / CFFP du 10/01/25 match perdu par pénalité (PV COC du 13/01/26)
- PARIS 13 ES / CFFP du 28/02/26 match perdu par pénalité (PV S&R du 30/03/26)

### Match N° 53408657 CHAMPIONNET / ENFANTS PASSY D2.A du 16/05/26.

**Courriel des ENFANTS PASSY du 14/05/26** déclarant forfait

*La commission entérine le forfait (1<sup>er</sup> forfait) de l'équipe des Enfants Passy et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

### Match N° 53408749 PITRAY OLIER / CAMILLIENNE D2.B du 16/05/26.

**Courriel de la CAMILLIENNE du 15/05/26** déclarant forfait

*La commission entérine le forfait (1<sup>er</sup> forfait) de l'équipe de La Camillienne et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

### Match N° 53409207 BON CONSEIL / PARIS 13 ES 3 D4.A du 16/05/26

**Courriel de BON CONSEIL du 15/05/26** déclarant forfait

*La commission entérine le forfait (2<sup>ème</sup> forfait) de l'équipe de Bon Conseil et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

### Match N° 53409210 PITRAY OLIER 2 / MACCABI PARIS 2 D4.A du 16/05/26

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de MACCABI PARIS 2

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 du Maccabi Paris Métropole et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

**U 15****Match N° 53408071 PARIS SC / AS PARIS D2.A du 09/05/26**

**Courriel de PARIS SC du 15/05/26** signalant un bug de la FMI confirme le score de 2/7 en faveur de l'AS PARIS et joignant la liste des joueurs de son équipe

Lecture du rapport de l'arbitre officiel qui confirme le résultat et les sanctions disciplinaires.

**Liste des joueurs de PARIS SC**

1. 9605148812 BARDEY Louis
2. 9604014319 SOUARE Bouma
3. 9603157976 DIABIRA Ismaïla
4. 9603246061 GHANDOUR Mouadh
5. 2548558214 TOURE Yahouba
6. 9602524961 FRIK Anis
7. 2548604803 FDHIL Ebrahim
8. 9602669520 GHERBI Marwane
9. 9604986950 TOUNKARA Amara
10. 9605001887 FOFANA Fatou
11. 9604966526 MBENGUE Abdou
12. 9602570739 KOMARA Vakaba
13. 2548229957 RACHDI Dayen
14. 9605256861 FOFANA Alex

**Dirigeants :**

- 16057501002 BERNARD Luther  
2548162251 SAAD Housseem

*La commission entérine le score de 2/7 en faveur de l'équipe de l'AS Paris et demande au club de l'AS PARIS de transmettre la composition de son équipe pour le mardi 26/05/26 à 12H, délai de rigueur sous peine de sanction.*

**U 16****Match N° 53407084 COURONNES 2 / PARIS SC D2.B du 16/05/26**

**Courriel de COURONNES du 15/05/26** déclarant forfait

*La commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 2 de Couronnes OFC et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)*

**Reprise du dossier (PV du 12/05/26)****Match N° 53407533 PETITS ANGES 2 / ENTENTE JSP10 RACING CLUB 18 D3.B du 10/05/26**

Match non joué au motif : Absence d'organisation du club recevant – Rapport circonstancié de JS PARIS 10/ RC 18 - La commission demande la feuille de match papier au club des Petits Angés avec un rapport circonstancié pour le mardi 19/05/26 à 12H, délai de rigueur sous peine de sanction.

**Rapport de PETITS ANGES du 13/05/26**, match non joué au motif : bug de la FMI le temps de trouver une feuille de match papier de la remplir et de la récupérer remplie par l'équipe de JS PARIS 10 à 13H25 comme indiqué par le dirigeant de JS Paris 10 sur la FM. L'arbitre de la rencontre indique que le dirigeant de JS Paris 10 a tardé pour rendre la FM et a refusé de jouer, jugeant qu'il était ensuite trop tard pour débiter la rencontre.

*La commission confirme le manque de réactivité du club recevant dans la phase administrative et un refus du club visiteur de mettre tout en œuvre pour que cette rencontre ait lieu. La commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes.*

**U 18****Match N° 53405304 PARIS ALESIA / CHAMPIONNET D1 du 17/05/26**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de CHAMPIONNET

*La commission donne match perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de Championnet et lui inflige une amende de*

120€ (Cf annexe financière)

**Match N° 53405833 ESP PARIS 19.2 / PETITS ANGES 2 D3.A du 17/05/26**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe 2 de PETITS ANGES

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de Petits Angés et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)***FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.**

**1<sup>er</sup> appel**

Match N° 53404784 AS PARIS / PITRAY OLIER seniors D1 du 14/05/26

Match N° 53407265 PARIS 18 UNITED / PETITS ANGES 2 anciens D2.A du 17/05/26

Match N° 53407805 RACING CLUB 18 / CHAMPIONNET CDM D1 du 17/05/26

Match N° 53408747 PETITS ANGES / PUC 3 U14 D2.B du 16/05/26

Match N° 53409028 PETITS ANGE 2 / PARIS 13 ES 2 U14 D3.A du 16/05/26

Match N° 53409117 MACCABI PARIS / SALESIENNE 3 U14 D3.B du 16/05/26

Match N° 53406996 PETITS ANGES / CA PARIS U16 D2.A du 17/05/26

**2<sup>ème</sup> et dernier appel**

Match N° 53405917 VIKING PARIS / JS PARIS 2 seniors D4.A du 10/05/26

Match N° 53407619 CA DOUZIEME / CHEMINOT PARIS anciens D2.C du 10/05/26

Match N° 53406681 ESP PARIS 19 / PARIS 13 ATLETICO 3 U16 D1 du 10/05/26

**FORFAITS GENERAUX****SENIORS D3**

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

Pari Est Solitaire (PV du 03/02/26)

**SENIORS D4**

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)

Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)

Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)

Petits Angés 2 (PV du 14/10/25)

Paris XV futsal (PV du 03/03/26)

**SENIORS FEMININES D1**

Paris Est Solitaire (PV du 03/02/26)

**ANCIENS D1**

Espérance Paris 19 2 (PV du 03/02/26) déclassement

**ANCIENS D2**

Homenetmen (PV du 02/09/25)

JS Paris 10 (PV du 16/09/25)

Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)

PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

**U18 D3**

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)

ES Paris (PV du 23/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)

Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

**U16 D2**

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

**U16 D3**

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement

Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

Championnet 2 (PV du 17/03/26)

**U15 D1**

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

**U15 D2**

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

**U14 D2**

AS Paris (PV du 17/02/26)

**U14 D4**

Minis &amp; Maxis (PV du 16/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)

Racing Club 18 (PV du 14/10/25)

ESC XV (PV du 14/10/25)

CFFP 2 (PV du 25/11/25)

AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)

ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

Petits Angés 3 (PV du 17/02/26)

**Rappel depuis le PV du 10/02/26** : Au vu du nombre de forfait général, la commission bloquera pour la saison 2026/2027 le

pyramidage des divisions dans chaque catégorie et le nombre d'équipes en dernière division de district. Les engagements des équipes des clubs ci-dessus ayant déclaré « forfait général » seront pris en considération selon les places restantes quel que soit la date de l'engagement.

## PREVISIONS DES TIRAGES & FINALISTES DES COUPES DEPARTEMENTALES

### RAPPEL

La CDA désignera un trio arbitral sur toutes les rencontres à venir.

FINALES le 06 & 07 JUIN 2026 au stade Paul LADOUMEGUE

### Coupe 75 SENIORS

Finalistes : Salésienne de Paris – Paris 13 Atlético 2  
Dimanche à 15H00 terrain N° 1

### Coupe Anciens

Finalistes : Maccabi Paris Métropole – Enfants Goutte d'Or  
Dimanche à 09H terrain N° 1

### Coupe U18

Finalistes : Salésienne de Paris – P.U.C.  
Dimanche à 13H terrain N° 1

### Coupe U16

Finalistes : Paris 13 Atlético – P.U.C.  
Dimanche à 11H terrain N° 1

### Coupe U17

Finalistes : Paris 15 AC - Salésienne de Paris  
Dimanche à 13H terrain N° 2

### Coupe U14

Finalistes : Paris Est Solitaire – P.U.C.  
Samedi à 11H terrain N° 1

### Coupe séniors Féminines

Finalistes : PARIS FC 2 – l'autre 1/2 de finale le 23/05/26  
Samedi à 15H terrain N° 1

### Coupe SENIORS Amitié

Finalistes : Maccabi Paris Métropole 2 - Enfants Goutte d'Or 2  
Samedi à 19H00 terrain N° 1

### Coupe CDM

Finalistes : Castanheira Paris - Serbie AS  
Dimanche à 09H00 terrain N° 2

### Coupe U20

Finalistes : P.U.C – Paris 13 Atlético  
Dimanche à 15H terrain N° 2

### Coupe U16 amitié

Finalistes : Paris 15 AC 2 – Maccabi Paris Métropole 2  
Dimanche à 11H terrain N° 2

### Coupe U15

Finalistes : Paris CA 14 - Paris 13 Atlético  
Samedi à 13H terrain N° 2

### Coupe U14 amitié

Finalistes : Espérance Paris 19 2 – P.U.C 2  
Samedi à 11H terrain N° 2

### Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finalistes : AS116-17 Le Brio – Paris XIII ES  
Samedi à 17H terrain N° 1

Sous réserves d'éventuelles procédures en cours.